

Préambule

Pour débiter la soirée d'échanges, Valérie MATHIAS HUSSON de l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque (AGUR) propose aux participants une visite commentée de l'exposition dédiée au PLUi HD.

Elle explique que le PLUi HD est un Plan Local d'Urbanisme intercommunal comportant un volet dédié à l'Habitat et un autre dédié aux Déplacements, ce qui constitue une nouveauté pour la CUD. De plus, deux axes transversaux nourrissent toutes les réflexions en cours, à savoir la santé et le plan air climat énergie territorial.

Afin de construire ensemble le devenir du territoire, les élus ont souhaité qu'une large concertation s'organise à l'occasion de l'élaboration du document d'urbanisme. Car, au-delà du document technique, les habitants sont concernés en premier lieu. En effet, le PLUi HD traite de l'aménagement des espaces publics, de la nature en ville, de l'environnement et des risques, de la mobilité, de l'économie, de l'habitat.

Cette démarche invite donc les habitants à faire part de leurs idées, de leurs remarques pour améliorer leur vie quotidienne, grâce à leur expertise d'usage.

L'état des lieux du territoire qui est présenté aborde toutes les thématiques centrales que sont la démographie et l'habitat, le développement économique, industriel portuaire et agricole, les paysages, le patrimoine et la culture, l'environnement, la mobilité, l'accessibilité et les déplacements et la santé et le cadre de vie. Cette exposition informe les visiteurs en s'appuyant sur des chiffres, des illustrations, des études ; elle est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.dk-pluihdidees.fr/fileadmin/user_upload/Panneaux_expo_PLUIHD.pdf

Toutes ces informations appellent les visiteurs à débiter des différents sujets abordés dans l'exposition.

Introduction

Frédéric BUSSELEZ, animateur.

Bernard WEISBECKER, vice-Président à la planification, au Schéma de Cohérence Territoriale et à l'action foncière (CUD), Maire de Leffrinckoucke, Président de l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque.

Catherine VERLYNDE, vice-Présidente à l'habitat (CUD), Maire de Bray-Dunes.

Monique BONIN, vice-Présidente à la politique territoriale de santé (CUD).

En guise d'introduction à la soirée, Bernard WEISBECKER explique que le PLUi HD est un dispositif intercommunal traitant de l'habitat et des déplacements à l'échelle de l'agglomération, mais aussi d'aspects transversaux, tels que la santé. Ce cycle de réunions publiques permet d'enrichir la vision des élus, dans la mesure où le PLUi HD se nourrit d'une réflexion partagée avec les habitants du territoire. Pour Catherine VERLYNDE, responsable du volet « habitat » du PLUi HD, il est nécessaire de réfléchir à un parcours résidentiel. Il s'agit d'avoir une offre, en termes de logements, adaptée à chaque stade de la vie. S'agissant de l'aspect « santé », Monique BONIN indique que le cadre de vie et l'environnement socioéconomique ont une incidence forte sur l'état de santé d'une population. Selon Monique BONIN, les élus du territoire peuvent donc prendre des décisions qui contribueront directement ou indirectement à la bonne santé des habitants. Elle se félicite que ces sujets soient traités dans le PLUi HD et ajoute que ce processus rentre tout à fait dans les compétences de la CUD.

Xavier VILAIN s'enquiert du lien entre PLUi HD et ScoT ainsi que des dispositifs similaires en place dans les agglomérations voisines. Myriam SANTHUNE estime que le développement de l'activité portuaire aura des impacts négatifs sur l'environnement et la santé. Parallèlement, elle souligne un défaut d'attractivité du territoire, dont une des conséquences est une désertification en termes de professionnels de santé. Il devient urgent d'opérer une diversification dans l'économie du territoire, encore trop liée au secteur industriel, tout en développant l'offre de formation. Elle suggère une diversification orientée vers les énergies renouvelables et la rénovation des bâtiments.

Bernard WEISBECKER rappelle que le ScoT et le PLUi HD sont des déclinaisons locales de décisions nationales. A cet égard, chaque dispositif se doit d'être compatible avec celui qui lui est supérieur. Le ScoT et le PLUi HD sont tous deux en cours d'élaboration, tout comme le PLUi de la Communauté de Communes des Hauts de Flandres. Bernard WEISBECKER indique que cela permet à ces deux PLUi d'intégrer les dispositions du ScoT en résonance. Il assure que l'Etat veille à la cohérence entre ces différents dispositifs et que les élus de ces différentes entités échangent régulièrement. S'agissant du territoire, Bernard WEISBECKER juge utile de préciser sa spécificité, qui est situé sous le niveau de la mer. Le réchauffement climatique ayant pour conséquence une inexorable montée des eaux, il est crucial que tous les dispositifs, quels qu'ils soient, traitent cet aspect, qui est une réelle menace pour l'agglomération.

Frédéric BUSSELEZ invite les participants à s'exprimer à propos de l'attractivité du territoire. Xavier VILAIN explique que de plus en plus de jeunes quittent le territoire pour préserver leur santé, à cause de la pollution.

S'agissant des impacts de l'accroissement de l'activité du Grand Port Maritime de Dunkerque, Bernard WEISBECKER est conscient que le trafic routier va encore s'accroître, notamment sur l'A16. Il regrette que l'Etat ne prenne pas la mesure de ce problème. Pour lui, il est nécessaire d'anticiper en développant le transport fluvial et le transport ferroviaire, d'autant qu'il n'est pas prévu d'élargir l'autoroute. Bernard WEISBECKER estime que le tissu industriel local peut faire peur à certains, quand bien même ces entreprises génèrent de l'emploi. Il explique que le territoire a mis en place le projet TIGA, dont le but est d'attirer des industries propres, tout en travaillant à la réduction des émissions polluantes avec les entreprises déjà présentes. Il ajoute que la qualité de l'air est suivie de près par les services communautaires, dans la mesure où la lutte contre la pollution atmosphérique est une priorité des élus. Bernard WEISBECKER a le sentiment qu'au-delà de la question environnementale, les paysages jouent un rôle important dans l'attractivité d'un territoire. Il souligne le caractère exceptionnel des paysages du Dunkerquois.

Thématiques santé et qualité de l'air – Débat

Sandrine BABONNEAU, urbaniste, procède à une présentation sur le thème de la santé. Elle rejoint Monique BONIN sur le fait que l'état de santé d'une population ne se limite pas à l'offre de soin, même si c'est un enjeu important. Selon l'OMS, la santé se définit par un état complet de bien-être physique, mental et social. S'appuyant sur cette définition, Sandrine BABONNEAU explique que le PLUi HD aura un impact sur la santé des habitants, puisqu'il influera sur leur cadre de vie.

Cette question de l'aménagement et de la préservation du cadre de vie est au cœur des réflexions des urbanistes. Ainsi, il est prouvé que les espaces verts situés dans les villes ont un effet bénéfique pour la santé. En outre, ils permettent de lutter efficacement contre les îlots de chaleur urbains. Enfin, ces espaces verts peuvent développer des

liens sociaux entre les habitants, puisqu'ils deviennent des espaces d'échange. Sandrine BABONNEAU a la conviction que ces éléments doivent être intégrés dans le PLUi HD. La mobilité participe également au maintien de la bonne santé de la population. Sandrine BABONNEAU cite l'exemple de la Métropole de Nantes qui, en développant l'usage du vélo, a calculé qu'elle éviterait ainsi plusieurs milliers de décès prématurés dans les dix années à venir.

Sandrine BABONNEAU effectue un zoom sur les habitudes en termes de mobilités douces sur le territoire de la CUD. Avec 2 %, la part modale du vélo est plutôt faible. Par contre, les études montrent que la marche à pied est assez développée. En effet, 25 % des déplacements quotidiens sont effectués par ce biais. Même si c'est un élément positif, Sandrine BABONNEAU juge qu'il existe une marge de progression, puisque la grande majorité des trajets compris entre 1,5 et 3 kilomètres sont effectués en voiture, alors même qu'ils pourraient être effectués à vélo, à pied ou en transport en commun. Pour Sandrine BABONNEAU il s'agit de réfléchir, en amont des projets, à tout ce qui pourra faciliter le développement d'une autre mobilité. Elle estime que le PLUi HD est l'occasion d'entamer une réflexion en ce sens.

Jean-Marc MESSALI rebondit sur cette intervention. Il rejoint l'avis général quant à une trop grande pollution industrielle, mais juge que l'installation d'espaces verts n'est pas forcément la meilleure réponse, notamment quand il s'agit de pelouses, qui ne favorisent pas la biodiversité. Avant toute chose, il suggère que les élus s'impliquent et consultent davantage la population afin de s'imprégner de la réalité du terrain. Xavier VILAIN, quant à lui, s'interroge sur le volet mobilité. En effet, « DK'Plus de mobilité » étant dans sa phase terminale, il se demande si d'éventuelles suggestions pourront être prises en compte.

Jean-François MONTAGNE explique que les espaces verts sont composés de plantes et pelouses. D'après lui, cela ne nuit pas à la biodiversité. Bernard WEISBECKER ajoute que de nombreux espaces naturels ont été sanctuarisés sur le territoire. S'agissant du volet déplacements, Frédéric BUSSELEZ complète cette intervention en précisant que le dialogue avec les élus reste ouvert. Il revient sur la concertation organisée pour la refonte du réseau de transport en commun, qui a permis de recueillir les avis et propositions des citoyens du territoire. Selon Frédéric BUSSELEZ, le volet mobilité est suffisamment large pour continuer à être alimenté par des débats et suggestions. Bernard WEISBECKER souligne le fait que le réseau de bus sera entièrement gratuit à compter de septembre 2018 et assure qu'une évaluation de la qualité de service sera effectuée. Il demande aux participants de prendre conscience de la prééminence de l'automobile sur le territoire. Pour Bernard WEISBECKER, un changement des habitudes en matière de déplacement est plus que souhaitable.

Monique BONIN revient sur le volet santé. Elle estime que deux facteurs seraient bénéfiques dans la lutte contre la désertification médicale. D'une part, en matière d'installation, il faudrait remettre en cause la totale liberté qui est laissée aux professionnels de santé. Cette liberté provoque des inégalités entre les territoires. D'autre part, il faut encourager et accompagner les regroupements de professionnels au sein de maisons de santé pluridisciplinaires. D'ailleurs, Monique BONIN se félicite des nombreux projets de cette nature qui voient le jour dans l'agglomération.

Sandrine BABONNEAU précise que la qualité de l'air est un enjeu majeur pour le territoire. En effet, ce dernier comporte de nombreux sites industriels ainsi que des axes majeurs de circulation. Le Dunkerquois compte treize stations d'analyse de l'air, qui lui permettent de procéder à 170 mesures par heure. Ces données, disponibles en temps réel, permettent le déclenchement de recommandations et d'alertes en cas de pic de pollution. En outre, des

modèles sont développés afin de procéder à des prévisions en termes de pollution de l'air. Enfin, une cartographie est établie afin de définir les secteurs comportant le plus d'enjeux en matière de qualité de l'air.

S'appuyant sur cette cartographie, Sandrine BABONNEAU explique que les habitants de la CUD ne sont pas exposés à des dépassements des valeurs limites réglementaires. Pour autant, plus de 8 % de la population vit dans des zones où la vigilance est de mise. S'agissant de particules fines PM10, le territoire est au-dessus du seuil fixé par l'OMS. En matière d'origine de la pollution de l'air, les particules fines et le dioxyde de soufre proviennent principalement des activités industrielles. Le secteur du transport, quant à lui, est émetteur de HAP et, dans une moindre mesure, de dioxyde de soufre. L'agriculture et le chauffage des ménages participent également à l'émission de polluants. Il existe donc une multitude de sources de pollution.

En termes d'évolution de la pollution de l'air, Sandrine BABONNEAU souligne le fait que la pollution par l'ozone, les HAP et le nickel est en hausse, mais dans le même temps, elle constate la baisse continue des rejets de particules fines et de dioxyde d'azote. Pour Sandrine BABONNEAU, la situation tend globalement à s'améliorer, mais cette amélioration est lente.

Marie-Christine SAMILLON s'enquiert des mesures prises par la CUD afin de lutter contre la pollution industrielle. Sandrine BABONNEAU revient sur le projet TIGA, déjà évoqué par Bernard WEISBECKER, qui comporte un volet consacré à la qualité de l'air. Pour les élus, il s'agit de rassembler toutes les parties prenantes de ce dossier. En complément du projet TIGA, la CUD travaille de concert avec les industriels du territoire afin qu'ils diminuent leurs rejets dans l'air.

Xavier VILAIN suggère l'installation de stations d'analyse de l'air supplémentaires. Selon lui, un meilleur maillage du territoire permettrait une analyse plus complète de la pollution. D'autre part, il appelle de ses vœux un travail commun entre chercheurs, industriels et citoyens. Enfin, Xavier VILAIN rappelle que la pollution ne concerne pas uniquement l'air, puisque les sols et les nappes phréatiques sont également impactés par l'activité humaine. Pour Myriam SANTHUNE, il faut mettre en avant et valoriser les métiers liés à la préservation de l'environnement.

Elise IOOS se félicite de la mise en place de « DK'Plus de mobilité », mais elle regrette que la place du vélo soit encore trop modeste dans l'agglomération. Frédéric BUSSELEZ l'informe qu'une concertation dédiée au développement de la part modale du vélo est en cours. Cette concertation donnera naissance à un plan vélo, que les élus veulent ambitieux. Alexandre VIGNAL estime que la vitesse des automobiles est encore trop élevée en ville, y compris dans les zones 30. Selon lui, le développement des mobilités douces passe par une sécurisation des usagers de ces dernières. A cet effet, il propose la mise en place d'aménagements routiers permettant de ralentir la vitesse des automobiles.

Pour Xavier VILAIN, la réflexion des élus se doit d'être globale et d'aborder tous les aspects de la transition écologique. Jean-Marc MESSALI s'enquiert des conditions imposées aux bailleurs privés lors de la passation de marchés. Myriam SANTHUNE espère que les personnes à mobilité réduite ne seront pas exclues du volet mobilité du PLUi HD. Bernard DEWAELE estime qu'en matière de pollution, il faut appliquer le principe de « pollueur-payeur », notamment envers les transporteurs routiers. Pour une participante, des moyens de faire payer les pollueurs existent. Elle cite les portiques initialement installés dans le cadre de l'écotaxe. Elle explique qu'il faudra également développer les modes de transport alternatifs.

S'agissant des bailleurs privés, Catherine VERLYNDE indique que le PLUi HD va établir des règles qui leur seront imposées. D'autre part, lors de la signature du permis de construire, ce sont les maires qui devront s'assurer du respect de ces règles. Jean-Marc MESSALI souligne le fait que la qualité de certaines constructions laisse à désirer, ce qui a pour effet de produire de l'insatisfaction chez les populations concernées. Il demande aux élus d'être plus vigilants à l'avenir. Myriam SANTHUNE s'inquiète des futures modifications de la loi Littoral et de leurs éventuelles conséquences sur les dunes. Elle ajoute que le PLUi HD doit traiter la question des commerces de centre-ville.

Bernard WEISBECKER assure que les PMR ne sont pas oubliées, dans la mesure où un plan d'accessibilité spécifique leur est dédié. S'agissant de la loi littoral, Bernard WEISBECKER déclare avoir également quelques inquiétudes, ce dossier étant encore relativement flou. Cependant, il assure que les élus seront extrêmement vigilants. Concernant le petit commerce, Bernard WEISBECKER reconnaît son importance pour la vitalité des centres-villes. Il note que ce secteur est en pleine mutation, les consommateurs commençant à se détourner des grandes surfaces, pour se tourner vers le e-commerce et les commerces de proximité. Enfin, en ce qui concerne la pollution provoquée par les transporteurs routiers, Bernard WEISBECKER se déclare favorable au principe de « pollueur-payeur ».

Conclusion

Bernard WEISBECKER, vice-Président à la planification, au Schéma de Cohérence Territoriale et à l'action foncière (CUD), Maire de Leffrinckoucke, Président de l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque.

Bernard WEISBECKER remercie les participants pour leur participation à cette réunion de concertation, particulièrement importante pour l'avenir de l'agglomération. Il les invite à poursuivre cette réflexion à l'aide des outils numériques mis en ligne par la CUD.